

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Bertrand COURNEIL, Cédric FAURE, Eliane GARNES, Yves GARNES, Julien GODEFROY, Lili GODEFROY, Béatrice POUPART, Marie-Claire VIDAL.

EXCUSES : Thierry BANNER a donné pouvoir à Eliane GARNES,
Daniel CUSSAC a donné pouvoir à Cédric FAURE,
Mélanie HOCQ NEMOZ a donné pouvoir à Béatrice POUPART,

Secrétaire de séance : Madame Béatrice POUPART

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Affectation du résultat 2025
- Délibération : Vote des taux d'imposition 2026 (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation),
- Délibération : Vote du budget primitif 2026,

La séance est ouverte à 20h40

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat 2025 et propose d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A</u> Résultat de l'exercice	- 862.46 €
<u>B</u> Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 498.08 €
<u>C</u> Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	93 635.62 €
<u>D</u> Solde d'exécution d'investissement	65 472.38 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 93 635.62 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	93 635.62 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2025 au Budget Prévisionnel 2026 de la façon suivante :

- **en FONCTIONNEMENT** : 93 635.62 euros au compte R002 du Budget Prévisionnel 2026.
- **en INVESTISSEMENT** : 65 472.38 euros au compte R001 du Budget Prévisionnel 2026.

DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (TAXES FONCIERE BÂTI ET NON BÂTI, TAXE D'HABITATION)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025.

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,72 %	36,72 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	142,58 %	142,58 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	16,86 %	16,86 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **36,72 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **142,58 %**
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **16,86 %**

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable est la M57, le vote est par nature et par chapitre globalisé et le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2026 dont la balance s'établit comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	285 000.00	285 000.00
INVESTISSEMENT	149 250.00	149 250.00
TOTAL	434 250.00	434 250.00

La séance est levée à 22h50